

Règlement Trail de la Rose 2024

1. Organisation

L'événement se déroulera le dernier week-end de novembre. Il comprend les épreuves suivantes :

- Course nature de 9,5 km
- Course nature de 18 km
- Trail de 27 km

2. Règles

Tout participant se doit de connaître le règlement ; par son inscription, il y adhère sans restriction. La plus grande courtoisie est requise vis-à-vis des bénévoles qui choisissent de consacrer une partie de leur temps libre à la course.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

3. Responsabilité

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. A ce titre, il est fait remarquer que pour la réussite de ce type d'épreuve individuelle, une bonne préparation physique et une capacité d'autonomie sont indispensables.

4. Inscriptions / licences et PPS

L'inscription peut être réalisée :

- En ligne à partir du site Internet : lesgazellesantran.com
- En remplissant le bulletin d'inscription disponible sur le site internet et l'envoyer à l'adresse précisée sur le bulletin

Les inscriptions en ligne sont privilégiées. Des inscriptions possibles sur place le jour de la course avec majoration du prix.

Celle-ci sera définitive après paiement du droit d'inscription (preuve de paiement à l'appui).

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

Pour les personnes mineures :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la course, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA.
- Un questionnaire relatif à son état de santé du coureur, renseigné conjointement par le coureur et les personnes exerçant l'autorité parentale dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. Le questionnaire est proposé par le prestataire de chronométrie. A défaut, les personnes sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Pour les personnes majeures :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la course. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées) ;
- D'une attestation indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la course.

Le coureur ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération. Les licences étrangères ne sont pas acceptées, ce qui inclus les licences émises par une fédération membre de World Athletics.

5. Nature

Chaque participant s'engage à respecter la nature sur le site de départ et d'arrivée, ainsi que sur l'ensemble du parcours. Il est obligatoire de jeter ses déchets dans les poubelles disposées à de nombreux endroits du parcours.

Il n'y aura plus de gobelets sur les points de ravitaillement, merci de prévoir votre ecocup.

6. Sécurité

Certaines voies publiques seront utilisées et/ou traversées. Le "code de la route" sera respecté par les participants.

7. Communication

Il est vivement recommandé aux participants d'emporter pendant son épreuve un téléphone portable. Celui-ci lui permettra de contacter les organisateurs en cas d'urgence.

8. Distribution des dossards

Le retrait des dossards aura lieu samedi après-midi et le jour de l'épreuve à partir de 7h30. Prévoir ses épingles.

Le dossard devra rester VISIBLE, sur l'avant, pendant toute la durée de l'épreuve. En cas de non-départ ou d'abandon, le participant en informera les organisateurs et rendra immédiatement son dossard.

9. Départ

Les départs seront donnés au stade de Foot d'ANTRAN à :

- 9h00 pour le trail
- 9h30 pour les deux courses natures

Briefing et derniers conseils 10 min avant le départ.

10. Parcours

Les parcours seront fléchés afin que chaque participant respecte scrupuleusement le tracé. Une disqualification pourrait être prononcée envers un sportif qui emprunterait des raccourcis et/ou qui quitterait les chemins et sentiers du parcours. De plus, le fléchage du parcours sera enlevé immédiatement après le dernier coureur ayant franchi l'arrivée dans les temps imposés.

Si vous vous entraînez dans les bois et chemins d'Antran, nous vous demandons s'il vous plaît, **de respecter la signalisation dans les bois au niveau des propriétés privées et des chasses gardées**. C'est très important pour nous et pour eux.

11. Accompagnement

Il est interdit d'utiliser un accompagnement personnel sur le parcours (pas de véhicules privés quelconques, y compris par exemple des V.T.T.).

12. Infrastructure

Des vestiaires et des douches seront disponibles au stade de foot d'ANTRAN.

13. Photos/Vidéos et droit à l'image

Les photos prises durant la course seront publiées sur le site quelques jours après l'épreuve. Chaque participant autorise l'organisation à utiliser tout document écrit, sonore ou visuel le concernant en vue de toute exploitation directe ou indirecte.

14. Tarification

- Courses natures de 9,5 km et 18 km : **9€** (+ frais bancaires lors d'une inscription en ligne)
- Courses natures de 18 km et 18 km : **11€** (+ frais bancaires lors d'une inscription en ligne)
- Trail de 27 km : **13€** (+ frais bancaires lors d'une inscription en ligne)

Une majoration de 2€ pour les inscriptions sur place le jour de la course.

Deux possibilités :

- Paiement par envoi d'un chèque, à l'ordre des Gazelles d'Antran, avec votre bulletin d'inscription à l'adresse précisée sur le bulletin, avant le jeudi précédant l'épreuve
- Paiement lors de l'inscription en ligne sur le site internet : lesgazellesantran.com
- Paiement sur place en chèque ou espèce.

1€ par participant est reversé à une association. Le chèque est remis à l'association retenue lors de la remise des prix.

15. Pass Sanitaire

L'association respectera les règles en vigueur le jour de l'épreuve

16. Annulation

L'annulation de l'inscription et le remboursement n'est possible que dans les cas suivants:

- Accident, maladie grave ou décès du coureur lui-même.
- En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course.

Conditions d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes sont traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

Les demandes d'annulation sont obligatoirement adressées à l'organisation par écrit (courrier ou mail) et munie d'un document justifiant que le coureur est bien dans une des situations autorisant l'annulation.

En cas d'annulation de toute ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...) **aucun remboursement ne pourra être effectué.**

17. Remise des prix

La remise des prix se fera après les courses devant le stade de foot d'ANTRAN.

Récompenses pour les 3 premiers masculin et féminin de chaque course

Une disqualification pourrait être prononcée envers un sportif ne respectant pas le règlement.

18. RGPD

Conformément au RGPD (**Règlement Général sur la Protection des Données personnelles**), nous nous engageons à :

- Demander et sauvegarder le **consentement des personnes** pour le traitement des données les concernant : la validation du règlement lors de votre inscription vaut consentement pour nous
- **Inform**er la CNIL et les personnes concernées (dans les 72 heures) **si des données personnelles ont été piratées** dans notre base.
- Collecter **uniquement les renseignements dont nous avons besoin**
- Laisser la possibilité aux personnes, dont les données sont collectées, de **connaître les éléments** que nous conservons sur elles. Demande par email à lesgazellesantran@gmail.com
- **Tracer l'ensemble des documents** mis en place servant au traitement des données personnelles.

Nos prestataires sont également soumis à ces engagements. Pour tout complément d'informations, nous contacter par email à lesgazellesantran@gmail.com